



Le lundi 5 mai 2025 à 12H30 devant votre Tribunal Judiciaire

**JOURNÉE DE MOBILISATION EN FAVEUR
DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS**

Le 6 mai 2025, la proposition de loi, modifiée par le Sénat, "visant à aménager le code de la justice pénale des mineurs et certains dispositifs relatifs à la responsabilité parentale", sera examinée par la Commission Mixte Paritaire

Ce texte envisage des mesures qui notamment :

- abrogent les principes constitutionnels essentiels d'atténuation de peine et de primauté de l'éducatif sur le répressif
- prévoient l'instauration d'une comparution immédiate pour les mineurs récidivistes de plus de 15 ans
- la création de courtes peines de prison de moins d'un mois
- la rétention d'un enfant dans un commissariat, un local de police, lorsqu'il est seulement soupçonné de ne pas respecter une mesure éducative
- L'assignation à résidence sous surveillance électronique d'un enfant dès 13 ans
- des sanctions notamment financières contre les parents

Alors que :

- la justice des mineurs manque de moyens matériels et humains
- la prévention et la protection de l'enfance sont exsangues
- les services éducatifs doivent disposer du temps nécessaire pour intervenir
- les droits de la défense ne pourront s'exercer efficacement dans cette justice d'urgence

Cette proposition met à néant les fondements de la justice pénale des mineurs

- Une justice adaptée à leur âge et à leur développement
- Une justice préventive et protectrice des intérêts en présence
- Une justice où prime l'éducatif pour lui donner du sens

**Tous les professionnels de l'enfance sont mobilisés !
Rejoignez-les !**

**ce Lundi 5 mai 2025 à 12H30 devant votre Tribunal Judiciaire
pour soutenir la justice des enfants !**